

République Française  
Vosges  
Arrondissement d'Epinal  
Syndicat Mixte Moselle Amont

## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE MOSELLE AMONT

### Syndicat Mixte Moselle Amont

SEANCE du Mercredi 6 AVRIL 2022

**Date de la convocation : 31 Mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six Avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Moselle Amont, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique ANDRES, président.

**Présents** : Dominique ANDRES, Yvan BOMBARDE, Grégory BONNE, Jean-Pierre CALMELS, Bruno CHEVRIER, Jean-Marie CHIVOT, Jean-Michel COMBEAU, Pascale FETET, Martine GEHIN, Erik GRANDEMANGE, François GRANDVALLET, Pascal LIENARD, Catherine LOUIS, Jean Louis MENTREL, Bernard MOREL, Roger NICAISE, Dominique PAGELOT, Philippe PARADIS, Stéphanie POIRIER, Jean RACINE, Thierry RIGOLLET, Frédéric SIMON, César SIMONIN, Jacques VALANCE

**Représentés** : Aurélien BANSEPT par Jacques VALANCE, Michel BERTRAND par Grégory BONNE, Jérôme MATHIEU par Martine GEHIN, Jean-Paul MICLO par Catherine LOUIS, Michel REMY par Thierry RIGOLLET

**Excusés** : Damien DESCOUPS, Gilles DUBOIS, Eric GARION, Virginie GREMILLET, Ludovic VOITOT

**Secrétaire** : Monsieur Thierry RIGOLLET

Le compte-rendu de la séance du 3 février et du 1<sup>er</sup> mars 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte à 18h00.

### DELIBERATIONS

#### 21\_2022 - Règlement budgétaire et financier

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU, l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,  
VU, L'instruction budgétaire et comptable M57,  
VU, la délibération du Comité syndical en date du 1er mars 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022,

CONSIDERANT :

Qu'à compter du 1er janvier 2022, dans le cadre de la M57, il convient d'adopter un Règlement Budgétaire et Financier, fixant notamment les règles de gestion applicables aux crédits pluriannuels,  
Qu'il est décidé d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

Monsieur le Président, donne lecture dudit règlement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
ADOpte, le Règlement Budgétaire et Financier.

## 22\_2022 - Budget primitif 2022

Le Président fait la présentation du budget du syndicat :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 554 251.00 €	1 057 156.40 €
Recettes	2 554 251.00 €	1 057 156.40 €

Après présentation du budget,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
ADOpte, le budget tel qu'il a été présenté ci-dessus.

## 23\_2022 - Contribution 2022 des EPCI

Le Président rappelle que les contributions sollicitées à chaque EPCI sont définies par l'article 9-2 prévu par les statuts.

La répartition totale (part investissement et fonctionnement) sera la suivante :

EPCI	CAE	CCHV	CCGHV	CCB2V	CCPVM	CCBHV
MONTANT	334 947.00 €	151 845.00 €	78 656.00 €	73 042.00 €	123 231.00 €	68 358.00 €

Cette participation interviendra par un versement en deux fois à part égale.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**VALIDE**, les tarifs énoncés ci-dessus.

## 24\_2022 - Désignation des membres des commissions spécialisées

VU, les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU, la délibération du 01 mars 2022 du Syndicat Mixte Moselle Amont, créant les commissions syndicales,

CONSIDERANT, l'intérêt des commissions pour le bon fonctionnement du Syndicat,

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après appel à candidature,

Il est procédé au vote des membres des commissions suivantes :

Administration et affaires générales	
Virginie GREMILLET	CCB2V
Jean-Pierre CALMELS	CCPVM
Thierry RIGOLLET	CCBHV
Jérôme MATHIEU	CCHV

Damien DESCOUPS	CCGHV
Éric GARION	CAE
<b>Prévention des inondations</b>	
Pascale FETET	CCB2V
Aurélien BANSEPT	CASDDV
Catherine LOUIS	CCPVM
Jean-Marie CHIVOT	CCBHV
Martine GEHIN	CCHV
Michel BERTRAND	CCGHV
Bruno CHEVRIER	CAE
Jean-Michel COMBEAU	CAE

<b>Gestion des Milieux Aquatiques</b>	
Jean-Louis MENTREL	CCB2V
Jean-Paul MICLO	CCPVM
Michel REMY	CCBHV
Roger NICAISE	CCHV
Erik GRANDEMANGE	CCHV
Grégory BONNE	CCGHV
Jacques VALANCE	CASDDV
Éric GARION	CAE
Jean RACINE	CAE
Ludovic VOITOT	CAE

## QUESTIONS DIVERSES

### **- COMMUNICATION DES DECISIONS DU BUREAU :**

M. le Président expose les décisions du Bureau précédemment prises à savoir :

- L'acquisition du logiciel de comptabilité « Cegilog Berger-Levrault » avec un contrat sur 3 ans, le droit d'entrée étant de 3575,00 € TTC avec un forfait annuel de 3234,00 €. L'abonnement au cloud pour le stockage des données sur serveur et le travail à distance. L'ouverture du compte est de 378,00 € TTC et l'Abonnement est à 79,20 € TTC/Mois.

Soit un coût total de 7974,00 € TTC la première année puis 4184,40 € TTC les années suivantes.

- L'autorisation de signer une convention avec la Ville d'Épinal pour la mise à disposition de matériel d'informatique et de téléphonie ainsi que d'une assistance technique pour une durée de 3 mois pour un montant de 500 €.

#### **- MISE EN PLACE DU SYNDICAT :**

- Le Président explique qu'il reste encore beaucoup de choses à mettre en place.
- Deux entretiens ont eu lieu pour le recrutement du Directeur.
- Cinq entretiens sont prévus pour le poste de Responsable administrative/financière/RH.
- Carine POIROT du Centre de Gestion des Vosges a pleinement assuré le secrétariat dans un cadre horaire très contraint.
- Concernant les aménagements des locaux appartenant à Vogelis à Remiremont, la CCPVM a désigné un maître d'œuvre.
- Des rencontres avec chaque technicien se sont déroulées sur leur lieu de travail.
- Il est prévu de rencontrer par la suite les partenaires institutionnels : AERM, Région, Conseil Départemental., ainsi que les EPCI du syndicat de manière plus approfondie.

#### **- PRESENTATION DES PROJETS :**

Grégory BONNE présente sommairement les 3 points informatifs à l'ordre du jour. Ils sont présentés ensuite en détail par Thomas PROQUEZ, technicien au SMMA et à la CCPVM :

- ***Programme de restauration et d'entretien des affluents de Moselle-Moselotte***

Cette étude a été lancée en 2015 avec comme maître d'œuvre L'Atelier des Territoires. Elle concerne 90 km de cours d'eau dont 2 principaux (Moselle et Moselotte) et 12 affluents pour 5 masses d'eau (dont 40% sont en bon état écologique).

5 étapes :

- diagnostic (validé en 2017)
- avant-projet (validé en 2019)
- DLE et DIG (validé en 2021) avec une enquête publique prévue en avril 2022
- recrutement de l'entreprise
- démarrage des travaux en hiver 2022

A l'issue du diagnostic, la mission a été scindée en deux : une partie Moselle-Moselotte + une partie affluents.

Le programme d'actions est découpé en 3 dossiers réglementaires :

- DLE pour les opérations simples de restauration et d'entretien
- DLE pour la renaturation sur 3 sites
- DLE pour lequel des études complémentaires sont nécessaires

Les types de travaux du programme sont les suivants : traitement de la ripisylve + suppression des résineux + plantations + mise en défens des berges + lutte contre la Renouée du Japon + aménagement des ouvrages.

Le programme a été découpé en 5 tranches pour un montant total de 794 010.00 euros HT (60% AERM, 20% CD88).

- **Restauration de 3 affluents de la Moselle-Moselotte**

Il s'agit de :

La renaturation du ruisseau de Seux (hameau de Seux – Saint-Etienne-les-Remiremont) avec intervention sur une parcelle communale en reméandrant le cours d'eau.

La renaturation du Fouchot (amont de la voie ferrée – Remiremont) avec un reméandrage léger et un terrassement des berges en pente douce.

Le ruisseau du Reherrey (Devant les Côtes – Vecoux) avec la restauration de la continuité écologique sur un seuil de 2.30 m de haut par un bras de contournement.

- **Restauration d'une mare à Saint-Amé**

L'objectif est de recréer un réseau de mares au sein de l'étang pour maintenir des zones en eau pendant la saison de reproduction des amphibiens au niveau de la Mare du Miroir au Merle à Saint-Amé. Cette mare est traversée par un cours d'eau intermittent et abrite beaucoup d'espèces patrimoniales (tritons, sangsue, flore, ...).

Portage du projet : ONF (forêt du Fossard).

Plan de financement : 612 euros (20% commune) + 2 448 euros (80% SMMA).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

Fait à GOLBEY, les jours, mois et an susdits

Le président,

SIGNATURE1